## République Française Département du Loiret

Nombre de membres		
Afférents	En	Qui ont pris
au	fonction	part aux
Comité		délibérations
Syndical		
62	34	33

Date de la convocation 14 février 2020



Numéro de la délibération 20-02

Objet de la Délibération Approbation du compte administratif 2019

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 5 mm 2020
Et publication ou notification
Le 5 mm 2020

## EXTRAIT DU REGISTRE

Des Deliberations du Comite Syndical du Pole d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce

(RUE DU GENERAL LUCAS – 45130 SAINT AY)

L'an deux mille vingt, le quatre mars à dix-sept heures et trente minutes, Le Comité Syndical, dûment convoqué le treize février deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Gidéum de Gidy, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays :

> COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE

Magali TROUVÉ (Artenay), Miriane BONHOMMET (Sougy), Thierry BRACQUEMONT (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Eric DAVID (Sougy), Jean DUMOUTIER (Ruan), Pascal GUDIN (Artenay), Lucien HERVÉ (Coinces), Gérard HUCHET (Tournoisis), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique PERRON (Gidy), Pascale MINIERE (Boulay-les-Barres), Gilles MOREAU (La Chapelle-Onzerain), Claude PELLETIER (Chevilly), Benoît PERDEREAU (Gidy), Yves PINSARD (Bucy St Liphard), Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Christophe SOUCHET (Trinay), Bernard TEXIER (Chevilly), Jean-Bernard VALLOT (St Péravy la Colombe).

> COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Anita BENIER (Baccon), Jean-Paul ANTOINE (Tavers), Yves FAUCHEUX (Épieds-en-Beauce), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Yves FICHOU (Lailly-en-Val), Jean-Yves GASNIER (Beauce-la-Romaine — Ouzouer-le-Marché), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau-aux-Prés), Brigitte LASNE-DARTIALH (Baule), Martine MAHIEUX (Le Bardon), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Béatrice PERDEREAU (Rozières-en-Beauce), Bruno VIVIER (Charsonville).

<u>Ainsi que</u> .

Brigitte LAMY (Boulay-les-Barres), Thomas POINTEREAU (Chambre d'agriculture du Loiret), Michel POMMIER (Maire de Rozières-en-Beauce).

Était présent mais n'a pas pris part au vote : Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay).

Monsieur le Président du PETR s'étant retiré, Monsieur Hubert JOLLIET, Adjoint au Maire de la commune de Chevilly et doyen d'âge des délégués titulaires de l'assemblée, présente et soumet aux Membres le compte administratif 2019 du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'approuver le compte administratif 2019,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

## ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Régistre des délibérations, Le Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce

Frédéric CUILLERIER